

Inaction et Inobservation:

La Colombie-Britannique et l'inégalité des femmes

Mémoire du B.C. CEDAW Group au Comité des Nations Unies sur
l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
à l'occasion de l'examen des 6e et 7e rapports du Canada

Septembre 2008



Remerciements

Le BC 2008 CEDAW Group a reçu, pour préparer ce mémoire, l'aide du Poverty and Human Rights Centre, qui est une initiative du Canadian Human Rights Reporter Inc. Le Poverty and Human Rights Centre mène des activités de recherche, d'intervention écrite et d'éducation sur la pauvreté comme enjeu de droits de la personne. Le Social Rights Accountability Project, auquel est associé le Poverty and Human Rights Centre, a également fourni du soutien. Le Social Rights Accountability Project est subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Alliances de recherches universités-communautés. Du soutien est également venu du Centre for Feminist Legal Studies, Université de la Colombie-Britannique.

Aileen Smith, Margot Young et Shelagh Day ont agi comme auteures et coordonnatrices du présent rapport, avec une aide importante de Gillian Creese, Lynell Anderson, Rita Chudnovsky, Cenen Bagon, Margi Blamey, Olive Dempsey, Alison Brewin, Daisy Kler, Caryn Duncan, Sharon McIvor, Narmeen Hashim, Jackie Lynne, Carrie Humchitt, Michelle Dodds, Lee Lakeman, Jane Pulkingham et Asia Czapska. Toutes sont grandement remerciées.

*26 % des personnes
comptées en 2005
qui vivaient un
sans-abrisme absolu
étaient des femmes*

Article 13: Logement

Contexte

Les hausses du coût de la vie à Vancouver ont rendu la métropole de la Colombie-Britannique invivable pour beaucoup de gens, et notamment les personnes les plus dépourvues. Les hausses du marché locatif ont bien servi les investisseurs mais ont bafoué les besoins des résident-es les plus pauvres de la ville. L'embourgeoisement des quartiers défavorisés, aggravé par l'arrivée d'investissements étrangers à la veille des Jeux olympiques de 2010, a entraîné une escalade des taux du marché locatif et chassé de leur domicile beaucoup de locataires pauvres. Les locataires à faible revenu doivent cohabiter avec des proches ou des parents, ou réduire leur niveau de vie et déménager dans le quartier Downtown Eastside, une collectivité de dernier recours. Le sans-abrisme augmente, et la pauvreté démesurée des mères seules, des jeunes femmes, des femmes de couleur, autochtones ou handicapées, et des femmes qui quittent des partenaires violents rend ces groupes particulièrement vulnérables.

Une étude effectuée en 2004 a établi que le taux de décès des femmes sans-abri était dix fois supérieur à celui des femmes qui arrivent à se loger.

Sans-abrisme

Il y a eu différentes tentatives de mesurer l'ampleur du problème du sans-abrisme à Vancouver:

- Le plus récent «décompte de sans-abri» de la Grande région de Vancouver a identifié 2 592 sans-abri le 11 mars 2008. Ce nombre est plus du double des personnes comptées en 2002 (1 121 personnes);
- 26 % des personnes comptées en 2005 qui vivaient un sans-abrisme absolu étaient des femmes;
- Près du tiers des sans-abri étaient des Autochtones (même si 2 % seulement de la population totale du Grand Vancouver est autochtone), et 35 % de ces personnes étaient des femmes;
- Ce qui est peut-être le plus désolant, c'est que l'on a énuméré 40 familles, des mères monoparentales surtout et 74 enfants, dont presque le tiers vivaient dans la rue;
- Selon un profil instantané d'une journée, pris le 14 avril 2004, environ 5 000 des 6 109 femmes et enfants hébergé-es dans des refuges d'urgence d'un bout à l'autre du Canada étaient en fuite d'une situation de violence, soit environ les trois quarts de l'ensemble des femmes résidant dans ces refuges;
- Une étude effectuée en 2004 a établi que le taux de décès des femmes sans-abri était dix fois supérieur à celui des femmes qui arrivent à se loger.

Les décomptes de sans-abri ne sont que la pointe de l'iceberg en ce qui concerne le sans-abrisme des femmes. Les femmes auront recours à presque n'importe quel expédient pour échapper à la vie de la rue et des refuges, à sa violence et à l'appréhension de leurs enfants. Pour cette raison, les femmes tendent à ne pas être comptabilisées dans les décomptes de sans-abri ou

sous-représentées eu égard à leur véritable proportion de cette population. En effet les femmes sans-abri «campent» souvent chez des parents ou des ami-es, habitent avec des hommes dans des situations compromettantes ou restent auprès d'un-e partenaire violent-e – autant de façons d'éviter le dernier recours que constituent la rue et les refuges.

«Metro Vancouver Homeless Count Figures 2008: Preliminary Numbers». En ligne: Greater Vancouver Regional District, <http://www.gvrd.bc.ca/homelessness/pdfs/2008HomelessCountPreliminaryFS-April.pdf> (consulté le 9 juin 2008).

«On Our Streets and in our Shelters: Results of the 2005 Greater Vancouver Homeless Count», (septembre 2005), en ligne: Greater Vancouver Regional District, <http://www.gvrd.bc.ca/homelessness/pdfs/HomelessCount2005Final.pdf> (consulté le 19 juin 2008), p. 2.

Cheung et Hwang, «Risk of death among homeless women: a cohort study and review of the literature» (avril 2004), Canadian Medical Association Journal, p. 1243.

Sans-abrisme et pauvreté

À Vancouver, le sans-abrisme des femmes doit être interprété comme résultant de l'intersection entre la pauvreté des femmes et l'évolution du marché du logement.

Une assistée sociale seule et apte à l'emploi qui a trois enfants reçoit aujourd'hui de l'aide sociale à Vancouver une allocation-logement maximum de 700 \$ par mois, plus 400 \$ pour couvrir ses frais d'alimentation, de transport, de santé, de loisirs, ainsi que toute situation imprévue et urgente pouvant survenir au cours du mois.

Ces barèmes ne comportent aucune indexation au coût de la vie, d'où une baisse systématique des revenus de l'aide sociale, année après année. Cette baisse est bien sûr exacerbée par les réductions susmentionnées, imposées par le gouvernement à l'aide sociale. L'insuffisance de l'assistance sociale à répondre aux besoins en matière de logement est évidente puisque 45 % des personnes sans abri reçoivent une forme ou une autre de soutien au revenu.

La déficience des barèmes d'aide sociale et du salaire minimum, aggravée par l'embourgeoisement des quartiers pauvres et la hausse rapide des prix des maisons, a rendu le logement à Vancouver de plus en plus inabordable et inaccessible pour les femmes vivant dans la pauvreté. En Colombie-Britannique, le coût d'une maison est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (5,7 fois le revenu médian du foyer, en regard de 4,1 à l'échelle nationale) et il l'est encore plus dans la région de Vancouver (7,2 fois le revenu médian). Les coûts de location sont également plus élevés et les taux d'inoccupation encore plus faibles. Le logement aux prix du marché est tout simplement hors de portée de toute personne à faible revenu.

La relation entre la pauvreté et le sans-abrisme des femmes est particulièrement ardue pour les femmes âgées de Vancouver: leurs taux de sans-abrisme sont de plus en plus préoccupants. Et comme les emplois des femmes sont surtout situés dans l'industrie des services, à temps partiel et mal payés, sans pensions ou autres avantages sociaux, les femmes plus âgées se retrouvent en mauvaise posture financière, à risque d'échouer à la rue. Ce problème est aggravé par le

En Colombie-Britannique, le coût d'une maison est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale et il l'est encore plus dans la région de Vancouver.

*Les locataires
particulièrement
vulnérables, y
compris les femmes
à faible revenu, ont
dû réduire leurs
standards de vie.*

stress des problèmes de santé liés au vieillissement.

Évidemment, la tension entre la pauvreté des femmes et la constante hausse des coûts du logement n'est qu'aggravée par l'abandon du logement social partout dans la province. Cela tient à l'annulation par le gouvernement fédéral du financement des programmes de logement à but non lucratif et coopératifs en 1993, une situation qu'est venue aggraver l'annulation par le gouvernement provincial actuel du programme «Homes BC» en 2001. Même si ces deux paliers de gouvernement ont récemment pris de nouveaux engagements en matière de logement social, ces promesses restent bien en deçà des besoins actuels. En fait, les projets annoncés de nouveaux logements sociaux et d'unités d'hébergement en chambres individuelles (HCI) dans la ville de Vancouver, où la crise du logement abordable est la plus grave, ne remplaceront même pas les unités perdues en raison des nouveaux développements immobiliers. Ainsi, on a vu 99 unités de HCI créées entre 2003 et 2005, alors qu'il en est disparu 415 au cours de la même période; cette disparité a été de 82 à 400 en 2005-2006.

Vancouver Foundation, «Metro Vancouver's Vital Signs 2007», (2007), en ligne: VF, <http://www.vancouverfoundationvitalsigns.ca/> (consulté le 22 juillet 2008): pp. 4-12.

Social Planning and Research Council of BC, «In the Proper Hands: SPARC BC Research on Homelessness and Affordable Housing (2007)», en ligne: SPARC BC, <http://www.sparc.bc.ca/resources-and-publications/category/45/affordable-housing-a-homelessness> (consulté le 22 juillet 2008): p. 3.

David Eby et al., «Cracks in the Foundation: Solving the Housing Crisis in Canada's Poorest Neighbourhood, (2006)», en ligne: Pivot Legal Society, <http://www.pivotlegal.org/pdfs/CracksinFoundation.pdf> (consulté le 22 juillet 2008).

Gillian Creese et Veronica Strong-Boag, «Still Waiting for Justice: Provincial policies and gender inequality in BC 2001-2008». Rapport rédigé pour The British Columbia Federation of Labour (mars 2008).

Logement et législation

Le marché du logement de Vancouver est généralement caractérisé comme un «marché de propriétaires». Bien que conçue afin de protéger les intérêts des locataires et des propriétaires, la législation ayant trait à la location résidentielle a échoué à répondre aux besoins des locataires de Vancouver. Les locataires particulièrement vulnérables, y compris les femmes à faible revenu, ont dû réduire leurs standards de vie, apprenant à vivre avec des infestations d'insectes et de rongeurs et avec la menace constante d'une expulsion.

Le gouvernement actuel a infligé des coupures aux bureaux régionaux de la Commission de location résidentielle dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, y compris les bureaux de Surrey, Kelowna, Vancouver et Nanaimo. Dans un rapport déposé en 2006 par la Pivot Legal Society, des locataires ont fait état de délais d'attente de 2-3 heures aux bureaux de cette instance pour des démarches aussi mineures que le dépôt de demandes, et il arrive souvent que des locataires doivent repartir bredouille faute de personnel et en raison de délais d'attente trop longs. Les femmes à faible revenu confrontées au stress du travail et à l'effort de joindre

les deux bouts pour leur famille ont rarement le temps de se plier au dédale stressant des tracasseries bureaucratiques de la Commission de location résidentielle. C'est pourquoi beaucoup de femmes sont dans l'incapacité de faire valoir leurs droits aux termes de cette législation (Residential Tenancy Act).

David Eby et al., «Cracks in the Foundation: Solving the Housing Crisis in Canada's Poorest Neighbourhood, (2006)», en ligne: Pivot Legal Society, <http://www.pivotlegal.org/pdfs/CracksinFoundation.pdf> (consulté le 22 juillet 2008): pp. v-vi.

Conclusion - Logement

Pour les femmes confrontées à la pauvreté, s'assurer d'un logement sécuritaire et abordable est la priorité numéro un. Faute d'un logement sûr, sécuritaire et abordable, les femmes sont exposées à des risques inacceptables de violence, de maladie et d'appréhension de leurs enfants par les services de protection de la jeunesse. Les ressources qu'exigent les foyers d'accueil destinés aux jeunes seraient mieux investies si l'on fournissait à leurs mères des logements convenables et des services de soutien.

En octobre 2007, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable, M. Miloon Kothari, a parcouru en mission le Canada pour contrôler l'application de ce droit, en scrutant particulièrement la condition des femmes et d'autres groupes vulnérables et l'impact éventuel des Jeux Olympiques de 2010 sur la situation du logement à Vancouver. M. Kothari a confirmé l'effet sévère et dévastateur de la crise nationale du logement au Canada et son impact démesuré sur les femmes et les autres groupes particulièrement vulnérables à la pauvreté.

Communiqué de presse: United Nations Expert on Adequate Housing Calls for Immediate Attention to Tackle National Housing Crisis in Canada (novembre 2007), en ligne: Nations Unies,

<http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/0/90995D69CE8153C3C1257387004F40B5?opendocument> (consulté le 19 juin 2008).

Faute d'un logement sûr, sécuritaire et abordable, les femmes sont exposées à des risques inacceptables de violence, de maladie et d'appréhension de leurs enfants par les services de protection de la jeunesse.

Recommandations

- **Que le gouvernement de Colombie-Britannique s'engage à financer de façon stable et à long terme une stratégie de logement provinciale globale et des programmes à cette fin;**
- **Qu'un financement particulier soit affecté aux femmes des collectivités racisées, aux femmes autochtones, aux victimes de violence conjugale, aux femmes âgées et aux jeunes. Ces mesures pourraient comprendre la création de nouvelles unités de logement social, la création ou la bonification de programmes de supplément au revenu, l'élaboration de méthodes innovatrices pour s'assurer que des enfants ne soient pas appréhendé-es par les autorités gouvernementales en raison de la pauvreté d'une femme ou de ses conditions inadéquates de logement;**
- **Que le gouvernement de la Colombie-Britannique s'assure que les barèmes d'aide au revenu soient fixés à des niveaux réalistes qui reflètent les coûts réels d'un logement convenable et sécuritaire.**

Qu'un financement particulier soit affecté aux femmes des collectivités racisées, aux femmes autochtones, aux victimes de violence conjugale, aux femmes âgées et aux jeunes.

www.equalityrights.org/when

www.equalityrights.org/cera

IF NOT NOW, THEN WHEN?



Ottawa

200 Maclaren Street
Ottawa, ON K2P 0L6
Tel: (613) 233-8618
Fax: (416) 352-5507
Email: leilani@equalityrights.org

Web:

www.equalityrights.org/when
www.equalityrights.org/cera